

AR PREFECTURE

006-210601597-20171009-09\_11\_10\_2017-DE  
Regu le 18/10/2017

Acte rendu exécutoire après dépôt

En préfecture du 18.10.2017  
Et publication en mairie du 18.10.2017



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2017 À 17H00**

L'an deux mille dix-sept, le onze octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le deux octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

**Étaient Présents :**

Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur André BIANCHERI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Monsieur Bernard REBUFFEL, Madame Monique LAUGIER, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Anne RAINAUD, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Régis BELLI, Monsieur Florian VIALLA, Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA.

**Absents avec procuration :**

Madame Isabelle PALAZZOLI donne procuration à Madame Anne RAINAUD,  
Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-François GIAUME,  
Madame Marie-Paule ZANOTTI donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI.

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance.

**9/ OBJET : PROGRAMMATION THÉÂTRALE DES SPECTACLES VIVANTS DANS LA CITADELLE - ANNÉE 2018- CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE NOMADE ET DIFFÉRENTES COMPAGNIES DE SPECTACLES DANS LE CADRE DE CONTRATS DE CO RÉALISATION**

**Madame Pasquale HATTEMBERG, Adjointe au Maire expose à ses collègues :**

Suite au vif succès remporté, cette année, par la programmation théâtrale des spectacles vivants dans les différents espaces de la citadelle de Villefranche sur mer, il est proposé de renouveler ces manifestations pour l'année 2018, en collaboration avec Monsieur Patrick ZEFF-SAMET, directeur de la Comédie Nomade, résidant à Villefranche sur mer, pour élaborer

une programmation théâtrale, pour l'année 2018, qui se déroulera à l'intérieur de la Citadelle et principalement à l'auditorium.

Cette démarche est totalement bénévole de la part de M ZEFF-SAMET, il nous amène à présenter aux membres du Conseil Municipal, un panel de spectacles produits par différentes compagnies, qui se dérouleront une fois par mois, les samedis du 15 avril au 16 décembre 2018. Le détail des différents spectacles étaient joint en annexe de votre ordre du jour

Les dates proposées sont les suivantes :

- *Samedi 20 Janvier 2018 – 20h30 - Auditorium*
- *Samedi 17 février 2018 – 20h30 - Auditorium*
- *Samedi 17 mars 2018 – 20h30 - Auditorium*
- *Samedi 14 avril 2018 – 20h30 - Auditorium*
- *Samedi 19 mai 2018 – 20h30 //Nuit des musées - Auditorium*
- *Juin 2018 – 20h30 - lieu et date à définir en fonction des manifestations estivales*
- *juillet 2018 – 21h30 – lieu et date à définir en fonction des manifestations estivales*
- *août 2018 – 21h30 – lieu et date à définir en fonction des manifestations estivales*
- *Samedi 22 septembre 2018 – 20h30 – Auditorium*
- *samedi 20 octobre 2018 – 20H30 – Auditorium*
- *samedi 17 novembre 2018 – 20H30 – Auditorium*
- *samedi 15 décembre 2018 – 20H30 - Auditorium*

Un contrat de co réalisation sera établi pour chaque spectacle entre la Ville co réalisateur, le producteur la compagnie de spectacle et l'organisateur la compagnie Nomade.

La Ville mettra à disposition gratuite ses différentes installations, et supportera uniquement les frais d'une partie du personnel de sécurité.

Il est proposé, pour chaque spectacle, que les recettes soient réparties de la façon suivante :

- 20% des recettes de billetteries dans les caisses de la Ville de Villefranche sur mer
- 80% des recettes de billetteries pour la compagnie qui présente le spectacle

A noter que la Compagnie Nomade sera l'intermédiaire entre la Ville et les différentes compagnies et ce de façon bénévole.

Le prix des places pourrait varier en fonction du spectacle proposé :

- Prix plancher 10€ et 13€
- Prix médian 12€ et 15€
- Prix plafond 15€ et 18€

AR PREFECTURE

006-210601597-20171009-09\_11\_10\_2017-DE  
Regu le 18/10/2017

Elle leur demande :

- D'accepter le principe de co réalisation pour la programmation théâtrale proposée pour l'année 2018,
- De fixer le prix des places indiqué ci-dessus,
- D'accepter la répartition financière des recettes entre la Commune et la Compagnie présentant le spectacle,
- De donner à Monsieur le Maire, délégation pour signer les contrats tripartites à intervenir pour chaque spectacle.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré par 25 voix pour et 4 abstentions (Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA, Madame Marie-Paule ZANOTTI)  
**ADOpte**



Le Maire,

  
Pr. Christophe TROIANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :  
soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)  
soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives